



La vie sauvage emprunte aussi nos routes



Environnement

SPW | Éditions

TOUT SAVOIR



Wallonie





Photo : F. Naveau



Photo : F. Naveau

## En marge des routes : les accotements, les fossés et les talus.

Les routes de Wallonie forment un réseau dense. Constitué de plus de 80.000 km de voiries, il est le fruit d'une longue évolution qui a connu des moments de forte croissance.

A ce jour, notre réseau routier permet d'atteindre n'importe quelle destination : il est un puissant vecteur de mobilité pour l'homme, mais également pour la nature.

De chaque côté des routes et chemins, il y a un accotement, un fossé ou un talus.

A priori, l'utilité de ces lieux semble limitée, mais dans la réalité, il en est tout autrement. En effet, en plus d'accueillir la signalisation routière, nos bords de routes sont des milieux verts où une flore et une faune abondantes et variées se sont installées avec succès. Ils reçoivent en permanence les semences apportées par le vent, les animaux et le trafic routier.

Des conventions de bonnes pratiques, signées par les autorités publiques, valorisent le patrimoine naturel présent sur les bords de routes. Les automobilistes et les riverains ont également un rôle à jouer, en n'y abandonnant pas leurs déchets ou en n'y appliquant pas des substances nocives tels que des herbicides.

Merci à tous d'y veiller chaque jour et bonne route.

## Les bords des routes accueillent la vie sauvage.

Leur largeur varie d'un endroit à l'autre, mais le moindre petit espace est suffisant pour accueillir une plante à fleurs qui utilisera tout son art pour attirer vers elle, les animaux utiles à sa reproduction.

Ainsi, la vie sauvage s'installe sur les bords de routes, même les plus étroits. Ces dépendances vertes du réseau routier sont des milieux «naturels» offrant un habitat pour une grande variété d'espèces sauvages, animales ou végétales.



Photo : F. Naveau



Photo : F. Naveau



Photo : F. Naveau



Photo : A. Remacle



Photo : L. Bailly



Photo : F. Naveau



Photo : F. Naveau



Photo : F. Naveau



## Les bords de routes participent au réseau écologique.

En Wallonie, le potentiel d'accueil des bords de routes est important puisqu'il y a plus de 80.000 kilomètres de routes et deux fois plus de bords de routes. Il est difficile de chiffrer la surface exacte occupée par les bords de routes, mais elle est estimée à plus de 20.000 hectares.

C'est près du double de la superficie occupée par l'ensemble des réserves naturelles en Wallonie ! Pour la vie sauvage, les bords de routes sont également des chemins d'accès aux îlots de nature. Ces rubans de végétation sont d'excellents corridors biologiques, par où transitent de nombreuses espèces sauvages.



Photo : L. Bailly

## Diversité botanique des bords de routes et réservoir génétique.

La plupart des bords de routes sont recouverts d'une végétation herbacée accompagnée ou non d'arbres et arbustes. Dans le cadre de l'opération de fauchage tardif des bords de routes qui se déroule sur le réseau routier communal et le long des principaux grands axes de circulation qui traversent la Wallonie, près de 7.000 relevés botaniques ont été réalisés.

Ils ont permis d'identifier 800 espèces appartenant à la flore de Wallonie, dont 57 sont protégées en vertu de la Loi sur la Conservation de la nature et 35 autres considérées comme menacées de disparition dans notre Région.

En effet, un certain nombre d'espèces, autrefois largement répandues, sont actuellement menacées par la destruction de nombreux habitats qui leurs sont favorables, comme les prés de fauche, les landes, les zones humides, les haies, ...

Cette destruction se fait généralement au profit de projets d'urbanisation, d'industrialisation ou d'exploitations agricoles et sylvicoles de type intensif. Ceux-ci laissent peu ou pas de place à la vie sauvage désormais cantonnée dans de petites portions du territoire, souvent isolées les unes des autres. Les bords de routes échappent à tout système de productions économiques et ont pu conserver les espèces végétales caractéristiques de nombreux milieux naturels ou semi-naturels. Ils apparaissent comme des réservoirs génétiques pour l'ensemble des espèces.



Photo : F. Naveau



Photo : F. Naveau





Photo : F. Naveau



Photo : F. Naveau



Photo : F. Naveau

## Les bords de routes dans le paysage.

Sur les bords de routes, la vie sauvage s'organise comme dans les autres milieux naturels, sans laisser de place à l'anarchie.

De grands facteurs écologiques conditionnent la répartition des espèces végétales, de sorte que dans chaque région naturelle de Wallonie, les bords de routes abritent les végétations caractéristiques. Une véritable carte de visite naturelle pour la région traversée, puisque la végétation qui se développe sur les bords de routes est au premier plan de tout paysage que l'on découvre depuis la route. Ce décor change également au fil des saisons, au fil des floraisons.

## Diversité des décors sur les bords de routes.

Les espèces trouvent leur place en fonction du climat régional ou local, de la nature du sol et de sa fertilité, du relief et de la pente des talus, de l'exposition au soleil, de la nature de la parcelle voisine (champ, prairie, bois ou forêt) mais également en fonction de la gestion pratiquée sur les bords de routes.

Ces facteurs du milieu peuvent alterner sur des distances très courtes, dès lors les bords de routes apparaissent comme une succession de petits habitats naturels placés côte à côte, ce qui renforce considérablement l'intérêt suscité pour les bords de routes.

## L'entretien des bords de routes.

Le fauchage est le moyen le plus utilisé pour l'entretien des bords de routes. Initialement, il était pratiqué pour répondre favorablement aux aspects de sécurité routière et aux critères de propreté en vigueur, imposant la plupart du temps une herbe maintenue courte.

Seule une fauche très régulière permet de répondre à ces objectifs, mais elle ne permet pas le développement d'une vie sauvage riche en espèces. Les espèces à croissance rapide et à multiplication végétative sont abondantes dans ce cas.

Limiter le nombre de fauchage à un passage annuel et le réaliser en fin de saison, après le 1er août ou le 1er septembre voire plus tard encore, permet aux plantes de croître, fleurir et fructifier. Les fleurs vont attirer une quantité impressionnante d'insectes butineurs à la recherche de pollen et de nectar. Ils féconderont les fleurs qui produiront les graines utiles au réensemencement de l'espèce mais aussi à toutes les espèces animales granivores. Le couvert végétal sera un endroit de quiétude pour beaucoup d'animaux qui s'y reproduiront.

Ainsi, un bord de route fauché en fin d'été offre bien plus de services à la nature qu'un bord de route fauché trop tôt ou trop souvent.



Photo : F. Naveau



Photo : F. Naveau



Photo : F. Naveau





Le coquelicot, espèce des plaines agricoles

Prairie à marguerites des vallées de l'Escaut



L'achillée millefeuille, abondant dans les vallées brabançonnnes



Lisière forestière très fleurie du Condroz



Végétation des prés maigres sur sol filtrant de la Hesbaye



Crépis des prés, fréquent sur le plateau de Herve et dans les régions de moyenne altitude



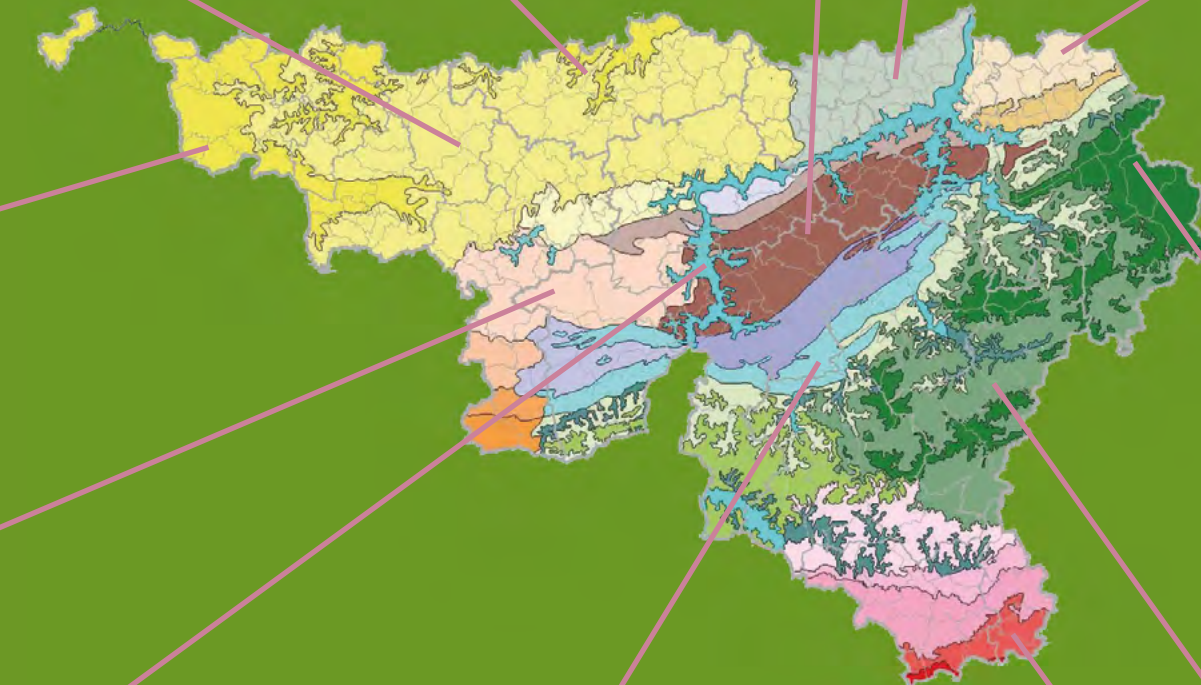
Pelouse à orpins et à oeillets du Condroz occidental



Facès rocheux des bords de routes de la vallée mosane et de ses affluents



7



Chaque région naturelle possède ses végétations caractéristiques conditionnées notamment par la nature du sol.

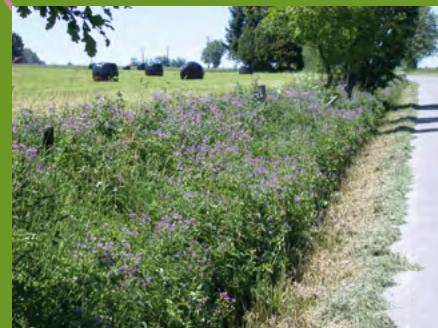


L'origan et la centaurée scabieuse, espèce des sols calcaires



La gesse tubéreuse, pois de senteur sauvage de la campagne lorraine

8



Géranium des bois, présent uniquement en Haute Ardenne



La petite oseille abondante sur les sols rocheux de l'Ardenne centrale





Photo : F. Naveau

## Comment appliquer le fauchage tardif le long des routes ?

### Comment appliquer

Le fauchage annuel tardif s'applique aux zones pouvant accueillir, sans danger pour les usagers de la route, une végétation herbacée ayant atteint sa taille maximale. Il est rare dans nos régions que la végétation herbacée dépasse 1,20 mètres.

Pour les usagers de la route, en particulier pour les piétons, une bande de sécurité d'une largeur d'environ 1 mètre est régulièrement fauchée le long de la chaussée. Ceci permet également d'éviter que les hautes herbes ne retombent sur la route.

La zone de fauchage tardif est située au-delà de cette bande de sécurité et est fauchée une fois par an, après le 1<sup>er</sup> août ou le 1<sup>er</sup> septembre en fonction des espèces sauvages présentes.

Si les zones de fauchage tardif sont situées de part et d'autre de la chaussée, la bande de sécurité est réalisée des deux côtés.



Photo : F. Naveau



Photo : F. Naveau

Les endroits dangereux continuent à être fauchés régulièrement tout au long de l'année. C'est le cas des bords de routes situés à hauteur des carrefours, à hauteur des propriétés riveraines mais aussi à l'intérieur des virages.

Ces règles de sécurité n'empêchent pas une certaine souplesse dans l'exécution des fauchages. Exemples : l'interruption de la bande de sécurité à hauteur d'un massif fleuri ou l'application du fauchage tardif lorsque le danger ne provient pas des abords.



Photo : F. Naveau



Photo : F. Naveau

Dans les agglomérations, le fauchage sera tardif pour les talus présentant un aspect fleuri intéressant ou abritant des espèces rares ou protégées.



Photo : L. Bailly



Photo : F. Naveau

Visibilité assurée au niveau du virage et du carrefour.



Photo : F. Naveau



Photo : F. Naveau



## La hauteur de coupe sur les bords des routes.

Pour des raisons spécifiques, liées aux exigences écologiques des espèces sensibles, le fauchage peut encore être organisé différemment.

Il y aura toutefois une constance dans les fauchages : la hauteur de coupe sera toujours suffisante, afin de ne pas détruire la base de la végétation et mettre le sol à nu, ce qui provoquerait une érosion des talus. Elle sera d'environ 10 cm et permettra à la barre de coupe de passer au-dessus d'un grand nombre d'animaux de petites tailles (insectes, reptiles, batraciens...).

## La convention «Bords de routes».

Grâce à cette convention, le fauchage tardif tel qu'il vient d'être décrit, est d'application dans presque toutes les communes et provinces wallonnes. Depuis 1995, date du lancement de l'opération de fauchage tardif en Wallonie, le réseau routier est devenu plus accueillant pour la vie sauvage et plus beau pour l'utilisateur.

## L'interdiction d'utiliser des produits herbicides sur certains lieux publics dont les bords de routes.

Aujourd'hui, le fauchage intensif appliqué à l'ensemble du réseau a été abandonné au profit d'une gestion raisonnée en fonction des objectifs de conservation de la nature, des contraintes liées à la sécurité routière et de l'entretien souhaité en rapport avec la localisation des sites. Cette gestion raisonnée fait la part belle au fauchage tardif et est confortée par l'interdiction, faite en 1984, de l'usage de produits herbicides sur certains lieux publics dont les bords de routes et les fossés.

## Les bords de routes mais pas seulement

Le fauchage tardif a également gagné d'autres terrains, habituellement tonus très régulièrement. C'est le cas des écoles, des terrains publics ou privés vierges de toute activité, des stations de captage d'eau ou d'épuration des eaux usées, des talus de chemins de fer, des berges, des parcs et des jardins publics ou privés, ...



Photo : F. Naveau



Photo : F. Naveau



Photo : F. Naveau



Photo : F. Naveau



## Quelques fleurs observées sur les bords de routes.

Photos : L. Bailly



Ail à tête ronde



Anémone sylvie



Pensée calaminaire



Campanule raiponce



Anémone fausse-renoncule



Noix de terre



Pied-de-pigeon



Cardamine des prés



Mauve musquée



Vesce à épis



Géranium des Pyrénées



Centaurée bleuët





Géranium des prés



Geranium des bois



Origan



Grande marguerite



Héliantheme jaune



Berce commune



Raiponce bleue



Jonquille



Knautie des champs



Pommier



Potentille printanière



Pulmonaire officinale sans taches





Herbe à la coupure



Stellaire holostée



Campanule à feuilles rondes



Erythrée petite centaurée



Trèfle doré



Trèfle intermédiaire



Molène noire



Corydale solide



Serpolet commun



Bistorte





Geranium des prés



Géranium des Pyrénées



Linaire commune



Mélapyre des champs



Millepertuis élégant



Gesse des prés



Orchis militaire



Saxifrage granulée



## Oiseaux observés sur les bords de routes.

Photos : O. Charlier



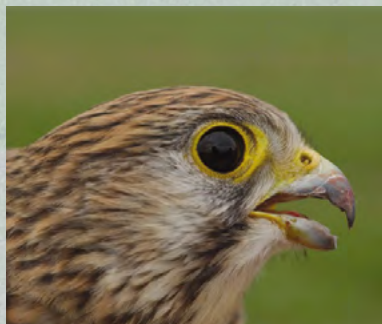
Bruant jaune



Chouette effraie



Chouette chevêche



Faucon crécerelle



Auteur : François Naveau, Direction de la Nature, Département de la Nature et des Forêts.  
Mise en page : Olivier Stassin, Créa, Département du Développement.  
Crédits photographiques : François Naveau, Luc Bailly, Annie Remacle, Alain Gillet, Olivier Charlier.



D/2012/11802/27

Editeur responsable : Claude Delbeuck, 15 avenue Prince de Liège - 5100 Jambes

N° vert : 0800 11 901 - [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be)

Brochures téléchargeables - <http://environnement.wallonie.be>, consulter la rubrique «Info citoyens»

Publication gratuite, imprimée sur papier recyclé

Disponible sur demande à la DGARNE, 15 avenue Prince de Liège - 5100 Jambes. Tél : 081/33.51.80